

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2023 -

### DÉCISION N° 23 - 07 - 055

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 17 octobre 2023 à partir de 10 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYGELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

#### **Décision 11 : L'attribution du marché d'acquisition et maintenance de matériels informatiques pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.**

Le présent marché permet notamment d'acquérir et de maintenir des serveurs et équipements de sécurité permettant la gestion des accès au réseau informatique du SDIS de la Loire, ainsi que divers matériels informatiques (PC fixes ou portables, imprimantes, écrans, vidéoprojecteurs...) et logiciels dans le cadre du renouvellement du parc informatique.

Décomposé en 2 lots, les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- *Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de serveurs et équipements de sécurité :*

1. Valeur technique (pondération : 55) ;
2. Prix (acquisition et maintenance) (pondération : 40) ;
3. Délais de maintenance (pondération : 5).

- *Lot n° 2 : Acquisition d'autres matériels informatiques et de logiciels :*

1. Valeur technique (pondération : 60) ;
2. Prix (pondération : 40).

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 17 octobre 2023 attribuant le marché d'acquisition et maintenance de matériels informatiques pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Société retenue</b>
1	Acquisition et maintenance de serveurs et équipements de sécurité	<b>ABICOM</b>  <b>10-14 rue Jean Servanton</b> <b>42000 SAINT-ETIENNE</b>
2	Acquisition d'autres matériels informatiques et de logiciels	

**Article 2 :**

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE